

Séance extraordinaire du 28 juin 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin 2022 à 19 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal pour une session extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

PRÉSENTS : Mme Pascaline HAMONIER, M. Didier DAUBOIN, M. Patrick LAURENT, Mme Sophie FOUCAULT, M. Patrice CAUDRON, Mme Murielle CAILLEUX, M. Philippe PICQUE, Mme Noémie BERTHE, Mme Annick DUPONT, Mme Catherine GAMICHON-NOËL, M. Sylvain CUYER, Mme Dorothée GARNIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Cédric DEMARCY (pouvoir M. Jean-Claude BAGUET)
M. Frédéric LANGLOIS (pouvoir Mme Pascaline HAMONIER)

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES	AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL :	15
	EN EXERCICE :	15
	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION :	15

DATE DE LA CONVOCATION : 20/06/2022

Redynamisation du centre-bourg de la commune

Monsieur le maire expose que dans le cadre du projet sur la redynamisation du centre-bourg de la commune, sur les places du Franc Marché, de la Place des Halles et de la Place du Général de Gaulle, le conseil municipal doit valider le scénario d'aménagement, et de sa faisabilité, défini dans l'étude urbaine. Après une première phase de travaux sur la place du Franc Marché, le conseil municipal doit décider de réaliser la suite des travaux sur le centre-bourg selon le phasage suivant :

- Une deuxième phase représentant un coût d'opération (hors rémunération mandataire) de 1 360 000 € HT pouvant se réaliser en une ou plusieurs tranches de travaux, comprenant la fin de la place du Franc Marché, la rue de Verdun, la Place des Halles, les rues du Maréchal de Boufflers et rues Jean Touchard.
- Une troisième phase, pouvant se réaliser à un horizon plus lointain, représentant un coût d'opération (hors rémunération mandataire) de 240 000 € HT et comprenant le réaménagement de la Place du Général de Gaulle, avec ses alentours.

Après délibération à l'unanimité :

- ✓ Le conseil municipal s'engage à rechercher les subventions existantes auprès de la Préfecture, de la Région Hauts-de-France (appel à projet « redynamisation centre-ville et centre-bourg ») et du Conseil Départemental de l'Oise, ainsi que toute autre financement possible pour mener à bien cette opération.
- ✓ Le conseil municipal vote à l'unanimité la signature d'une convention de mandat avec l'ADTO-SAO, dont la rémunération représente 4,5% du coût total de l'opération, afin d'être accompagné dans cette opération, et autorise le Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- ✓ Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer dès à présent toutes les procédures opérationnelles nécessaires à la bonne réalisation de cette opération, et à signer l'ensemble des contrats, études, marchés, procédures, etc. en lien avec cette opération et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fin de séance à 20h30